



Ensemble scolaire
Notre Dame
Vannes • Saint-Avé



© Fred Mouraud

2025-2026

PROJET PÉDAGOGIQUE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES



LYCÉE NOTRE DAME LE MÉNIMUR

71 rue de Metz - 56000 VANNES

contact@esnd.bzh - T. : 02 97 54 03 31

www.esnd.bzh

PRÉAMBULE

La pratique d'une activité sportive contribue à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale. Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen.

1. GÉNÉRALITÉS

Les sections sportives scolaires définies par la circulaire du 15/12/2023 offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité ordinaire.

Les sections sportives scolaires permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau. La recherche de la performance sportive n'est pas l'objet de la section sportive scolaire. L'objectif d'une section sportive est de concilier réussite scolaire et sportive. La réussite scolaire de l'élève est au cœur du fonctionnement de la section sportive. Au niveau sportif, l'objectif principal est la progression individuelle et collective ainsi que l'épanouissement personnel du joueur ou de la joueuse.

Les sections sportives scolaires contribuent à promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs du sport, et peuvent avoir une incidence positive sur les résultats scolaires et le climat scolaire.

La participation à une section sportive scolaire se traduit par un volume supplémentaire de 3h hebdomadaires (minimum) de pratique sportive. Elle ne dispense aucunement des enseignements obligatoires. La coordination de la section sportive scolaire est placée sous la responsabilité de M. Lionel CHARLES, référent sports du lycée Notre Dame Le Ménimur. La section sportive scolaire s'appuie sur un partenariat avec un club sportif et fait l'objet d'une convention bipartite. L'encadrement est effectué par des éducateurs sportifs du club, titulaires d'un diplôme et d'une carte professionnelle.

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Les disciplines proposées

Le lycée propose à ses élèves :

- Option sportive mixte BASKET en partenariat avec l'ESSA BASKET
- Section sportive féminine BASKET en partenariat avec l'ESSA BASKET
- Section sportive masculine FOOTBALL « AS MÉNIMUR » en partenariat avec l'AS MÉNIMUR
- Section sportive masculine FOOTBALL « VOC » en partenariat avec le VOC
- Section sportive mixte FOOTBALL (non licencié à l'AS MÉNIMUR et VOC)
- Section sportive mixte HANDBALL en partenariat avec la VAC
- Section sportive masculine RUGBY en partenariat avec le RCV

2.2 Organisation

La section sportive scolaire a pour vocation d'accueillir des élèves motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire, sans exclusive de l'un ou de l'autre. Les élèves s'engagent à suivre la même scolarité que leurs camarades de même niveau de classe. Les élèves doivent être motivés et sérieux, avoir une réelle capacité de travail, une organisation et une gestion efficaces de leur temps et de leurs activités (travail scolaire, entraînements, repos, alimentation...).

2.3 Régime

Les élèves peuvent être accueillis comme demi-pensionnaires, internes ou externes.

Attention : Les places à l'internat sont limitées.

2.4 Dotation horaire

Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire est intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne se substitue en aucun cas aux horaires obligatoires d'EPS. L'équilibre entre les temps de pratique, d'étude et de repos est une priorité dans l'élaboration de l'emploi du temps des élèves de la section. Aucun allègement de la scolarité n'est envisagé.

Pour des questions d'emploi du temps, les sections sportives ne sont pas compatibles avec toutes les filières (ASSP).

Semaine type : (sous réserve de modification)

| Jours | Horaires | Organisation – entraînements |
|----------|---------------|---|
| Lundi | 16h00 – 17h30 | Section Basket / Rugby / Football NDLM mixte + VOC |
| Mardi | 16h00 – 17h30 | Section Basket / Rugby / Football AS Ménimur + VOC + NDLM masculin / Handball |
| | 17h00 – 18h00 | Football NDLM féminin |
| Mercredi | 16h00 – 17h00 | Football VOC et NDLM masculin |
| | 16h00 – 17h30 | Section Basket / Rugby |
| | 17h00 – 18h00 | Football NDLM féminin |
| Jeudi | 16h00 – 17h30 | Option Basket / Rugby / Football AS Ménimur + VOC / Handball |
| | 17h00 – 18h00 | Section Basket |

2.5 Partenariat

La section sportive scolaire s'appuie sur un partenariat avec un club sportif et fait l'objet d'une convention bipartite.

| Discipline | Club | Éducateurs |
|---------------------|-------------|--------------------------------|
| Basket (option) | ESSA BASKET | Yelwinn RUNIGO |
| Basket | ESSA BASKET | Florent DANO |
| Football AS Ménimur | AS MÉNIMUR | Kévin NOZAÏC |
| Football VOC | VOC | Théo TANGUY |
| Football mixte | - | Hervé BROUARD |
| Handball | VAC | Amélie POLLIE / Valérie POLLIE |
| Rugby | RCV | Thomas DIEMUNSCH |

2.6 Association sportive

Les élèves sont adhérents de l'association sportive (AS) de l'établissement. Certaines sections/options participent aux compétitions UGSEL.

2.7 Cotisation

Les familles versent une cotisation (au maximum 100 € l'année selon l'option/section choisie).

2.8 Suivi médical

Les élèves, aptes *a priori* à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS, n'ont pas à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.

2.9 Suivi scolaire

Pour un meilleur bien-être, une attention toute particulière doit être portée à la charge de travail scolaire des élèves et à la fatigue engendrée par l'activité physique proposée. En cas de difficultés, une ou des séquences d'entraînements peuvent être enlevées à l'élève afin de lui permettre de bénéficier de plus de temps de travail.

Une appréciation sur le bulletin trimestriel viendra valider l'attitude, l'investissement et les évolutions possibles au sein de la section.

Les réinscriptions pour l'année scolaire suivante ne sont pas automatiques. Elles dépendent du comportement et des résultats scolaires et/ou sportifs de l'élève. En fin d'année scolaire, il est demandé à chaque élève de confirmer sa demande d'inscription pour l'année suivante. Pour certaines options/sections, c'est le club concerné qui se prononce sur le maintien des élèves en option/section.

2.10 Tenues

Prévoir une tenue adaptée à la discipline choisie.

2.11 Effectifs

Ouverture de la section ou de l'option uniquement sous réserve d'un effectif suffisant.

3. OBJECTIFS

- Participer à la construction d'une culture sportive et de citoyen (parcours citoyen)
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés par une pratique sportive compétitive régulière intégrant une préparation technique et physique.
- Exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.
- Développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Les ouvrir vers l'extérieur et développer leur autonomie.
- Acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- Développer les qualités de loyauté, d'équité ainsi que celle du respect de la règle écrite et collective.
- Les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et d'adopter des comportements de sécurité
- Contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.
- Favoriser une connaissance théorique de l'activité
- Acquisition d'une culture sportive à travers notamment la connaissance du haut niveau et de ses exigences. Un déplacement annuel sur une compétition de niveau nationale ou internationale pourra servir de base de réflexion pour mieux comprendre les droits et devoirs des sportifs de haut niveau.

4. STRUCTURE DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES

Si vous deviez vous désister après avoir saisi en ligne votre candidature et fait le choix d'une section sportive,

merci d'adresser un mail pour annuler la demande à l'adresse suivante :

ma.lhenoret@esnd.bzh.

OPTION BASKET (mixte)

Capacité maximum : 15 élèves

Procédure pour candidater

Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2^{nde} GT, 2^{nde} PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « option basket mixte ».

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Licencié ou non dans un club (hors ESSA Basket)

L'admission ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière)

Organisation

[Scolarité et entraînements](#)

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer l'option ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à une séance d'1h30 d'entraînement par semaine. L'entraînement s'effectue à la salle de sport du lycée.

[Encadrement et entraînements](#)

L'encadrement est assuré par Yelwinn RUNIGO.

SECTION SPORTIVE BASKET (féminine)

**Le lycée n'organise aucun test.
Le recrutement se fait en interne par l'ESSA BASKET.
Merci de vous rapprocher du club.**

Procédure pour candidater

- Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2^{nde} GT, 2^{nde} PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « section basket féminin ».

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Critères sportifs (réussite aux tests)
- Être licenciée à l'ESSA BASKET

L'admission en section sportive est subordonnée au passage de tests sportifs (au sein du club – se rapprocher directement du club) et à l'étude du dossier scolaire. **L'entrée au lycée ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière).**

Organisation

Scolarité et entraînements

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à quatre séances d'entraînement par semaine (du lundi au jeudi).

L'entraînement s'effectue au complexe sportif de Saint-Avé. Les élèves se déplacent de façon autonome de l'établissement au lieu d'entraînement avant et après les entraînements.

Encadrement et entraînements

L'encadrement est assuré par :

- Florent DANO
- Maxime PRONO

SECTION SPORTIVE FOOTBALL (masculine)

AS MÉNIMUR et VOC

Votre enfant (garçon) est licencié à l'AS Ménimur ou au VOC.

Le lycée n'organise aucun test.

Le recrutement se fait en interne par l'AS Ménimur ou le VOC.

Merci de vous rapprocher du club.

Procédure pour candidater

- Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2nde GT, 2nde PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « section football ASMénimur Masculin » ou « section football VOC Masculin ».

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Critères sportifs (réussite aux tests)
- Être licencié à l'AS Ménimur ou au VOC

L'admission en section sportive est subordonnée au passage de tests sportifs (au sein du club – se rapprocher directement du club) et à l'étude du dossier scolaire. **L'admission ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière).**

Organisation

[Scolarité et entraînements](#)

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à deux séances d'entraînement par semaine pour l'AS Ménimur et quatre pour le VOC.

- ➔ Les élèves inscrits pratiquent donc 3 heures effectives de football par semaine, en plus des horaires habituels d'enseignement au lycée et d'entraînement au club.

L'entraînement de l'AS Ménimur s'effectue au stade Kérizac de Vannes. Les élèves se déplacent de façon autonome de l'établissement au lieu d'entraînement avant et après les entraînements.

L'entraînement du VOC s'effectue au stade le Pérenno à Theix-Noyal (navette VOC).

[Encadrement et entraînements](#)

L'encadrement est assuré par :

- Kévin NOZAÏC (AS Ménimur)
- Théo TANGUY (VOC)

SECTION SPORTIVE FOOTBALL NDLM (mixte)

**Votre enfant n'est pas licencié à l'AS Mérimur,
Il/elle doit passer des tests de sélection organisés par le lycée.**

Procédure pour candidater

- Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2nde GT, 2nde PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « section foot ND Le Mérimur mixte ».
- Adresser la fiche d'inscription aux tests de sélection complétée (page 12 ou 13) par mail à ma.lhenoret@esnd.bzh.

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Critères sportifs (réussite aux tests)
- Être licencié dans un club

L'admission ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière). L'élève est ensuite admis sur liste principale, liste complémentaire ou refusé. S'il est sur liste complémentaire, il sera contacté si désistement sur la liste principale. Le classement se fait par un système d'étoiles. Ne pas contacter le lycée pour connaître l'ordre de classement.

Dates à retenir

- Début des inscriptions en ligne : Septembre 2024
- Date limite de candidature en section sportive : 28 février 2025 (garçons) / 30 avril 2025 (filles)
- Date des sélections - garçons :
 - 1^{er} groupe : Mars 2025
 - 2^{ème} groupe : Avril 2025
 - Si votre enfant est absent à l'une des deux dates (voyage scolaire par exemple), merci de le signaler sur la fiche d'inscription aux tests de sélection.
 - Vous recevrez une convocation par mail. Merci de bien renseigner votre email sur la fiche d'inscription aux tests de sélection et de vérifier vos spams.
 - Aucune date de rattrapage n'est prévue
- Date des sélections – filles : Mai 2025
 - Vous recevrez une convocation par mail. Merci de bien renseigner votre email sur la fiche d'inscription aux tests de sélection et de vérifier vos spams.
 - Aucune date de rattrapage n'est prévue
- Réponses pour toutes les sélections : Juin 2025

Organisation

Scolarité et entraînements

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à deux/trois séances d'entraînement par semaine. L'entraînement s'effectue au stade Kérizac de Vannes et au lycée. Les élèves se déplacent de façon autonome de l'établissement au lieu d'entraînement avant et après les entraînements.

Encadrement et entraînements

L'encadrement est assuré par Hervé BROUARD.

SECTION SPORTIVE HANDBALL (mixte)

Tests de sélection au sein du lycée.

Merci de compléter la fiche d'inscription aux tests de sélection.

Procédure pour candidater

- Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2nde GT, 2nde PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « section handball mixte ».
- Adresser la fiche d'inscription aux tests de sélection complétée (page 11) ainsi qu'une lettre de motivation manuscrite (avec notion d'engagement) par mail à ma.lhenoret@esnd.bzh

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Critères sportifs (réussite aux tests)
- Sur lettre de motivation (avec notion d'engagement)
- Être licencié dans un club (VAC ou autre)

L'admission ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière)

Dates à retenir

- Début des inscriptions en ligne : Septembre 2024
- Date limite de candidature en section sportive : Avril 2025
- Date des sélections : Mai 2025
 - Vous recevrez une convocation par mail. Merci de bien renseigner votre email sur la fiche d'inscription aux tests de sélection et de vérifier vos spams.
 - Aucune date de rattrapage n'est prévue
- Réponses : Juin 2025

Organisation

Scolarité et entraînements

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à deux séances d'entraînement par semaine. L'entraînement s'effectue au lycée.

→ Les élèves inscrits pratiquent donc 3 heures effectives de handball par semaine, en plus des horaires habituels d'enseignement au lycée et d'entraînement au club.

Encadrement et entraînements

L'encadrement est assuré par Valérie POLLIE et Amélie POLLIE.

SECTION SPORTIVE RUGBY (masculine)

**Le lycée n'organise aucun test. Le recrutement se fait en interne par le RCV.
Merci de vous rapprocher du club.**

Procédure pour candidater

- Saisir en ligne une préinscription pour l'une des formations suivantes : 2nde GT, 2nde PRO AEPA et MCV, 1^{ère} GT, 1^{ère} PRO AEPA et MCV et exceptionnellement en terminale GT et PRO AEPA et MCV et renseigner obligatoirement le champ suivant : « section rugby masculin ».

Conditions d'admission

- Critères scolaires (résultats, appréciations, comportement)
- Critères sportifs (réussite aux tests)
- Être licencié au RCV

L'admission en section sportive est subordonnée au passage de tests sportifs (au sein du club – se rapprocher directement du club) et à l'étude du dossier scolaire. **L'entrée au lycée ne sera définitive qu'après admission dans la filière pédagogique souhaitée et sous réserve de places à l'internat (si demande). L'entrée en internat n'est pas automatique (quota par filière).**

Organisation

[Scolarité et entraînements](#)

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au lycée. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont l'obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à quatre séances d'entraînement par semaine.

L'entraînement s'effectue au stade Jo Courtel de Vannes. Les élèves se déplacent de façon autonome de l'établissement au lieu d'entraînement avant et après les entraînements.

[Encadrement et entraînements](#)

L'encadrement est assuré par Thomas DIEMUNSCH.